

# COMMUNIQUÉ de presse

Le 21/10/2019

## CONTACTS PRESSE

### Syndicat Mixte des Eaux de la région Rhône - Ventoux

595 chemin de l'hippodrome  
84 200 Carpentras

☎ 04 90 60 81 81

✉ [f.dijon@rhone-ventoux.fr](mailto:f.dijon@rhone-ventoux.fr)

🌐 [www.rhone-ventoux.fr](http://www.rhone-ventoux.fr)

### LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur

Villa Saint Jules,  
6 av. Jean Jaurès  
83 400 Hyères

☎ 06 70 70 07 89

✉ [magali.goliard@lpo.fr](mailto:magali.goliard@lpo.fr)

🌐 [paca.lpo.fr](http://paca.lpo.fr)

## 10 ans de partenariat entre le Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux et la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur

### La biodiversité comme richesse

Bien avant que la loi ne lie les agences de l'eau et la biodiversité, Le Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux s'est soucié de protéger ses sites de captage d'eau potable de tout risque de pollution en les rendant inaccessibles.

Dans l'esprit de collaboration, il a proposé à la LPO d'étudier ces zones préservées. Depuis 2010, l'association locale de la LPO en Provence-Alpes-Côte d'Azur étudie et réalise des inventaires de la faune et de la flore sur 3 champs captants (Barthelasse et Sorgues). Les deux premières années ont permis de réaliser un inventaire initial, accompagné d'un catalogue de fiches actions pour favoriser une gestion adaptée à la biodiversité. Ainsi, le Syndicat et la LPO ont pu poser des nichoirs à oiseaux, des plaques abris pour reptiles tout en luttant contre des plantes toxiques ou envahissantes comme le faux acacia ou la canne de Provence. Enfin, la LPO préconise d'autres modes de gestion, comme une adaptation dans la date de fauche du terrain pour permettre l'installation de certains animaux. Depuis, des suivis annuels sont programmés pour évaluer l'évolution des richesses naturelles sur chaque site.

A travers les inventaires, les naturalistes ont la joie de découvrir chaque année de nouvelles espèces, dont certaines à enjeu : des libellules (comme le Gomphe à pattes jaunes ou le Sympetrum fonscolombe), de nombreux papillons (dont la Diane, espèce protégée, et l'Azuré porte queue), des amphibiens (Crapaud Calamite, Rainette méridionale) et même des reptiles (Lézard vert, Couleuvre de Montpellier), sans compter les oiseaux utilisant les sites pour nicher ou se nourrir.

### Des champs captants labellisés « Refuges LPO® », label étendu au siège du Syndicat à Carpentras

Afin d'encourager la démarche exemplaire du syndicat, la LPO a labellisé trois champs captants Refuges LPO®. Ce label valide une charte de bonne gestion des espaces en faveur de la biodiversité. Attribué pour trois ou cinq années, il est renouvelé avec l'accord des deux parties. Ce 23 octobre 2019 voit ainsi la labellisation des deux champs captants de la Barthelasse et le champ captant de Sorgues renouvelée pour les cinq prochaines années. Cette labellisation est également étendue au siège du syndicat à Carpentras. Les espaces environnant les bureaux et les garages sont en effet propices à accueillir une riche biodiversité rurale et agricole.

**La signature de la convention de labellisation Refuge LPO®  
des champs captants et du siège du syndicat aura lieu  
mercredi 23 octobre à 11h à Carpentras (595, chemin de l'hippodrome)**